



BULLETIN
de la
SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE
du LIMOUSIN



TOME II
Février 1995

TABLE DES MATIERES

LE MOT DU PRESIDENT René FREDON	3
L'INVENTION DE LA MONNAIE D ^r François LHERMITE	3
SURVOL NUMISMATIQUE DU REGNE DE FRANÇOIS I Jacques VIGOUROUX	7
PROPOS ORDINAIRES Francis DEBIARD	10
CONTES DE NOEL NUMISMATIQUES Pierre-Yves LATHOUMETIE	13
LES MONNAIES GRECQUES D ^r François LHERMITE	14
LA FAILLITE DE LAW Jean-Michel PREVOST	18
BILLETS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LIMOGES (suite) Jean-Roger BARUCHE	24
SURVOL NUMISMATIQUE DU REGNE DE HENR II Jacques VIGOUROUX	26
LES MONNAIES D'OR ANTIQUES René FREDON	28
HERALDISME ET NUMISMATIQUE Francis DEBIARD	31
LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN	32

Reproduction interdite sauf autorisation de la SNL
Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs

LE MOT DU PRÉSIDENT

René FREDON

C'est avec beaucoup de plaisir que je présente le second bulletin de la Société Numismatique du Limousin. Ce document poursuit l'action entreprise l'année dernière en mettant à la portée des amis numismates le fruit des recherches effectuées par les membres de l'association, et je souhaite que des liens fructueux continuent à se tisser entre les différents lecteurs.

Le vent de la tristesse a soufflé sur la société en 1994 par la perte cruelle de son président d'honneur : Pierre-Yves Lathoumétique nous a quitté à l'âge de 68 ans, le 18 avril, à la suite d'une longue maladie dont il endura les souffrances avec un rare courage. Il avait occupé des fonctions importantes à la Monnaie de Paris et ses articles publiés dans des revues spécialisées, fort appréciés par les lecteurs, témoignaient de l'érudition de Pierre-Yves qui laisse un vide immense parmi le monde numismatique.

En publiant ce bulletin, la Société Numismatique du Limousin ne pouvait que se rappeler les souvenirs émouvants de Pierre-Yves Lathoumétique en reconnaissant et appréciant à leur juste valeur ses précieux apports à la science numismatique. Il fut vraiment un grand numismate et sa mémoire restera vivace parmi nous.

L'INVENTION DE LA MONNAIED^r François LHERMITE

Dans toute l'histoire de l'humanité, il n'y a eu qu'une seule civilisation sans monnaie : la civilisation inca.

L'organisation sociale y était très hiérarchisée et une caste de fonctionnaires quadrillait tout le pays et confisquait la majeure partie des récoltes ou des productions artisanales pour les redistribuer par la suite. Il n'y avait donc nul besoin de monnaie. C'était une civilisation parfaitement inhumaine où il était impossible de sortir de la classe sociale dans laquelle on était né. La société avait une organisation pyramidale dans laquelle l'obéissance aveugle était la règle, et au sommet se trouvait l'Inca, le fils du soleil, chef unique qui décidait de tout. Il a suffi aux espagnols de tuer l'Inca Atahualpa pour que toute l'organisation sociale s'écroule.

A part la civilisation inca, peu d'hommes ont vécu sans monnaie. Aux temps préhistoriques les plus anciens, les hommes vivaient en petites communautés de trente à cinquante individus. Ils tiraient leur subsistance de la chasse, de la pêche et de la cueillette. Ils fabriquaient eux-mêmes les quelques objets utilitaires dont ils avaient besoin : armes, ustensiles, vêtements... Les hommes chassaient en commun pour toute la tribu, les femmes préparaient les repas pour toute la communauté. Ils vivaient en parfaite autonomie et ignoraient la possession, la propriété. Ils n'avaient donc pas besoin de monnaie.

On retrouve encore de nos jours de telles peuplades sans monnaie, chez les indiens d'Amazonie, chez les papous de Nouvelle-Guinée et en Afrique en particulier chez les pygmées de la forêt équatoriale ou chez les bushmen du Kalahari.

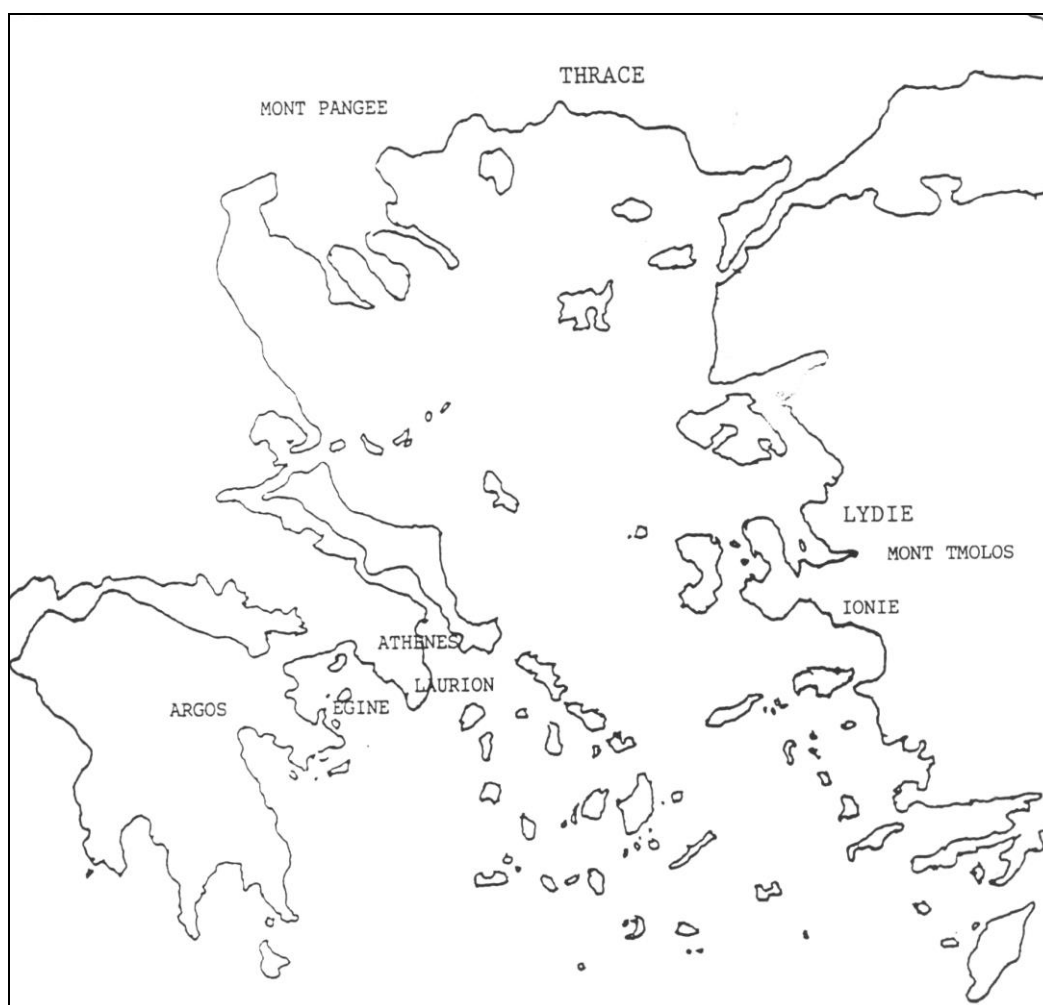
C'est à partir du moment où les hommes sont devenus plus nombreux et ont formé des peuples que la notion de propriété est apparue, et avec elle, la nécessité du troc.

Nous ne nous étendrons pas sur les instruments d'échange pré-monnaire Si multiples à travers le monde. Dans l'Europe du sud et autour de la Méditerranée, les instruments d'échange choisis ont été principalement les haches : haches en pierre polie, puis avec la découverte du métal, haches en fer puis en bronze.

Mais le métal a une qualité, c'est qu'il peut être refondu pour le transformer en un autre objet. Si bien que c'est le métal en tant que tel qui deviendra l'instrument monétaire.

D'autres métaux vont être découverts, en particulier l'argent et l'or. Les qualités de ces métaux, surtout leur résistance aux corrosions, et d'autre part leur relative rareté, vont en faire des métaux recherchés, donc de grande valeur.

Les assyriens, les égyptiens, les phéniciens, les peuples de Palestine vont utiliser ces métaux comme monnaie pendant des siècles. Le métal pouvait se présenter sous quantités de formes différentes pépites brutes, lingots de différentes formes, anneaux ou même objets divers bagues, statuettes, etc. Chez les égyptiens, on trouvait fréquemment des baguettes de métal qui pouvaient être cassées pour ajuster le prix, car toute transaction s'accompagnait du pesage du métal, et il y avait sur tous les marchés des peseurs officiels munis de poids officiels.



Ce système aurait pu durer indéfiniment s'il n'y avait pas eu les nécessités du commerce. Rappelons qu'il y a eu dans l'antiquité deux grands peuples commerçants les phéniciens et les grecs. Ce sont les grecs qui les premiers sentiront le besoin d'utilisation de lingots d'un poids déterminé et vont ainsi inventer la monnaie.

La Grèce possède un relief tourmenté qui s'oppose à une circulation aisée, et il est souvent plus facile de se déplacer par la mer que par l'intérieur des terres. D'autre part, les très

nombreuses îles qui parsèment la mer Egée ont poussé les grecs à les coloniser, les grecs sont donc devenus des marins.

Dans un autre domaine, le sol de la Grèce ne permettait qu'une agriculture difficile, vigne et olivier prospéraient, mais toujours il fallut importer du blé, et cette nécessité fut une donnée constante de la politique des cités grecques.

Les filons argentifères du Laurion, et en Thrace les mines d'or du mont Pangée, fournirent aux grecs le métal nécessaire à ce commerce.

Les grecs colonisèrent bientôt les deux rives de la mer Egée, puis la Sicile et l'Italie du sud, formant ce qu'on a appelé la *Grande Grèce*, et établirent des comptoirs sur la plus grande partie du pourtour de la Méditerranée.

Mais dans ce commerce, une difficulté se présentait : certes, on pesait les métaux à chaque transaction, mais on peut dire que chaque région, si ce n'est chaque cité, avait ses propres poids. Donc si l'opération de pesage s'effectuait avec des poids auxquels on n'était pas habitué, on n'avait pas une notion très précise de la valeur du métal pesé.

Les grecs ont donc eu l'idée de faire des lingots de métal d'un poids déterminé à l'avance, présentant une gravure sur une de leurs faces afin de les reconnaître, ce qui permettait ainsi, soit d'éviter le pesage, soit de connaître la valeur exacte du métal même si les poids utilisés étaient inconnus.

Bien entendu, des malins rognèrent alors le métal à l'opposé de la marque, ce qui entraîna la faillite rapide de ce système.

C'est alors que les grecs eurent l'idée de faire un lingot relativement plat et contremarqué sur les deux faces, évitant ainsi les tricheries ou les rendant évidentes. La pièce de monnaie était née au VII^e siècle avant J.-C.

Les premières pièces de monnaie se composaient uniquement de métal précieux or, argent, ou surtout pour les toutes premières, électrum, qui est un alliage naturel d'or et d'argent. Elles étaient de dimensions assez grandes, et ne pouvaient ainsi servir qu'à payer des sommes élevées. Elles ne servaient donc pas pour les achats de tous les jours. Les petites pièces d'argent n'apparaîtront que vers le milieu du VI^e siècle, et les pièces de bronze correspondant aux plus petites valeurs commencèrent à être frappées au V^e siècle.

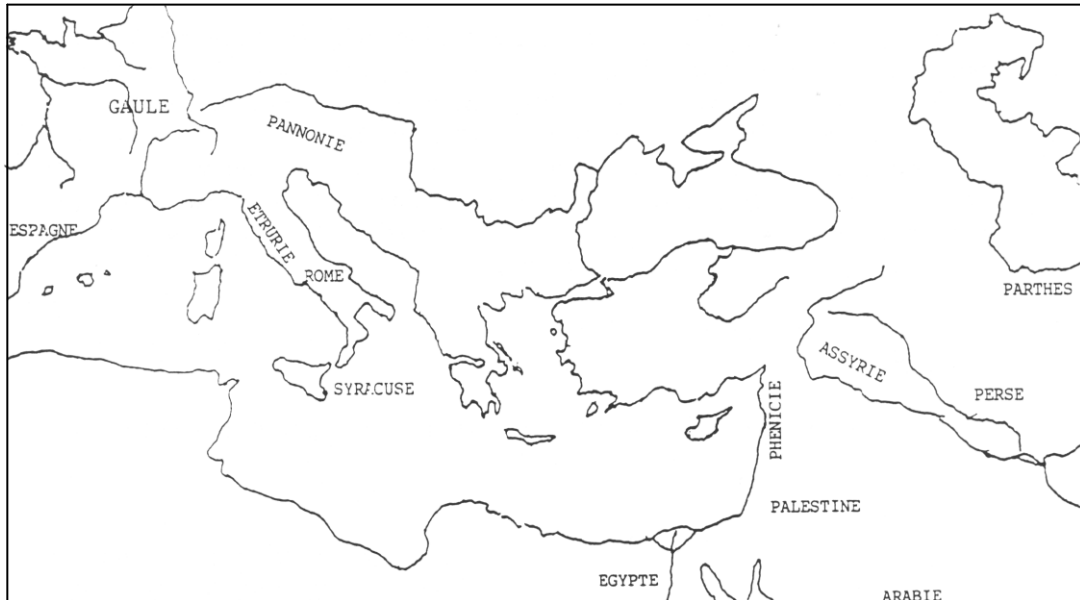
Selon la tradition grecque, la monnaie aurait été inventée par Phidon, roi d'Argos, qui vivait dans la première moitié du VII^e siècle avant J.-C. Le premier de tous les ateliers monétaires aurait fonctionné à Egine.

En fait, les plus anciennes monnaies connues ont été frappées soit en Lydie, soit en Ionie, dans la seconde moitié du VII^e siècle. Le monnayage se répandra petit à petit dans toute la Grèce, et au V^e siècle avant J.-C., pratiquement toutes les cités grecques battaient monnaie.

Les rois de Lydie bénéficiaient des mines d'or du mont Tmolos qui se trouvait dans la vallée du Pactole, célèbre rivière de Lydie qui, dit-on, roulait des pépites d'or. Crésus, dernier roi de Lydie, aurait créé le bimétallisme or-argent. Il fut vaincu par les Perses et mis à mort par Cyrus en 547 avant J.-C. Les perses adoptèrent alors la monnaie, et Darius frappa les célèbres dariques à la fin du VI^e siècle.

Les phéniciens, après les guerres médiques, recommencèrent à commercer avec les grecs et adoptèrent la monnaie dans la première moitié du V^e siècle.

Vers le début du V^e siècle, sous l'influence des perses, les égyptiens battirent monnaie à leur tour.



En Italie, les étrusques, au contact des grecs de Syracuse adoptèrent la monnaie vers le milieu du V^e siècle. Les romains avec *l'aes grave* imitaient déjà les artistes grecques, mais les premières monnaies d'argent romaines ne furent frappées qu'en 269 avant J.-C.

L'Espagne et la Gaule méridionale connurent la monnaie par les colonies grecques et, parmi les gaulois de la Gaule Celtique, et de la Pannonie, l'art monétaire ne se développa qu'après leur expédition en Grèce à la fin du IV^e siècle.

Dans la Bactriane et dans l'Inde, les conquêtes d'Alexandre portèrent, avec la civilisation grecque, l'usage de la monnaie à la fin du IV^e siècle.

Puis l'art monétaire se propagea à l'Arabie, à la Palestine et à l'empire des Parthes sous l'influence de la monarchie des Séleucides.

Enfin, l'influence romaine étendit l'usage de la monnaie à des pays où les grecs ne l'avaient pas propagé, et prépara de cette manière le monnayage des peuples modernes.

La convention qui veut que la valeur d'une monnaie soit la valeur de son poids de métal, malgré de très nombreux aléas aux cours des siècles, persistera jusqu'au début du XX^e siècle, et disparaîtra avec la première guerre mondiale.

Lorsqu'en 1920, l'état français abandonnera cette convention, il n'osera pas en prendre la responsabilité, inscrivant sur les monnaies: *Chambre de Commerce de France*, alors que les Chambres de Commerce ne seront même pas consultées, et il n'osa pas non plus y inscrire une valeur, mais *bon pour 2 francs*, *bon pour 1 franc* ou *bon pour 50 centimes*.

LA CHINE

Dans une autre partie du monde, les chinois ont aussi inventé la monnaie.

Ce seront d'abord les *monnaies-bêches* ou *pu* dont l'origine remonterait à l'empereur Yu-Koei-Cheu qui a régné entre 2235 et 2205 avant J.-C.

C'étaient de petites plaquettes de bronze revêtues de caractères chinois anciens.

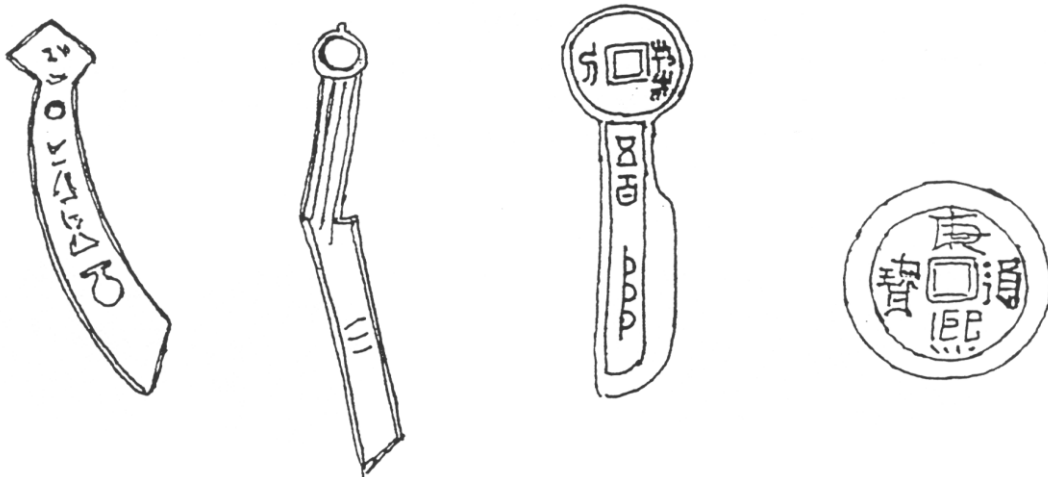


Monnaies-Bêches

Puis ce furent les *monnaies-couteaux* apparues vers le XI^e siècle avant J.-C, et qui circuleront jusqu'au XVI^e siècle de notre ère. Ces monnaies-couteaux varieront de poids et de forme les plus récentes ressemblent à une *clé de contact* et leur extrémité ronde annonce la forme des sapèques.

Les sapèques seront mises en circulation dès le III^e siècle avant J.-C. La sapèque était une monnaie coulée, en cuivre ou en bronze, ronde, et percée au centre d'un trou carré autour duquel s'organisait une légende. Elles n'admettaient ni multiple ni division, ce qui leur assura une grande stabilité et une longue pérenité. Ce n'est que dans la deuxième moitié du XIX^e siècle qu'on verra des multiples des sapèques du fait d'une période de forte inflation sous l'empereur Hien-Fong ou Xianfeng (1851-1861).

Les sapèques représentaient une unité monétaire, leur valeur ne correspondait pas à la valeur du métal, si bien qu'il y a de grandes variations de taille et de poids même à une époque donnée.



Monnaies-couteaux

Sapèque

Enfin, les chinois ont inventé le papier-monnaie vers l'an 650 de notre ère. Ainsi peut-on dire que les chinois ont inventé la monnaie fiduciaire, c'est à dire : moyen de paiement de valeur fictive, fondée seulement sur la confiance accordée à celui qui émet cette monnaie.

SURVOL NUMISMATIQUE DU REGNE DE FRANÇOIS I^{er} (1515-1547)

Jacques VIGOUROUX

La mort sans héritier de Louis XII, le premier janvier 1515, voit l'extinction de la branche des Valois. François d'Angoulême, des Valois-Angoulême, son gendre et plus proche parent, est reconnu héritier de la couronne de France sous le nom de François I^{er}.

Né le 12 septembre 1494 à Cognac, il épouse Claude de France, fille de Louis XII. Son sacre a lieu le 25 janvier 1515 à Reims.

Le règne de François I^{er} voit de grandes modifications sur le plan monétaire. Son prédécesseur n'ayant pas eu le temps de se faire représenter en effigie sur les monnaies nationales, comme sur le monnayage franco-italien, François I^{er} reprend à son compte cette innovation sur les testons et demi-testons.

Pour savoir en quel atelier une monnaie avait été frappée, et pour permettre un contrôle des maîtres, l'ordonnance du 11 septembre 1389 promulguée sous le règne de Charles VI, avait créé les différents d'ateliers. Ceux-ci étaient constitués de points inscrits sous une lettre des légendes : première lettre ou point premier = Crémieu, deuxième lettre ou point deuxième = Roman, etc. Le point dixième est attribué à Limoges.

Cette ordonnance n'étant pas toujours appliquée, François I^{er} déclare :
depuis certain temps très mal esté observée, et auroient les maistres de nosd. monnoyes et autres noz officiers d'icelles qui ont voulu abuser et frauder en leurs ouvraiges délaissé à mectre iceulx lesd. marques affin qu'on ne peust congnoistre en quelle monnoie et par qui auroient esté faictes lesd. faultes et abus qui est grant prejudice de nous et de la chose publique.

Aussi le 14 janvier 1540, une ordonnance royale, enregistrée par la Chambre des Monnaies le 31 janvier, prescrit le remplacement de ces points secrets par un nouveau différent attribué à chaque atelier du royaume. Pour bon nombre de ceux-ci, ce différent sera constitué par une lettre : A pour Paris, B pour Rouen, etc.

L'atelier de Limoges aura la lettre I. Cette lettre sera placée en évidence, soit sous le buste du Roi, soit à la pointe de l'écu. Durant de nombreuses années encore, les deux différents seront utilisés conjointement.

Les portraits du roi ne sont guère ressemblant et très différents les uns des autres. Tout dépendait de l'habileté des graveurs de chaque atelier. Pour éviter que l'effigie de François I^{er} ne soit caricaturée, Martin Le Gault puis Claude Le May, graveurs de la Monnaie de Paris, soit en raison de l'incapacité ou d'absence de graveur, durent envoyer des coins de testons et demi-testons à plusieurs ateliers. Ce fut le cas pour Limoges en 1521, Poitiers en 1525-1528-1538, Troyes en 1531, Tours en 1533, Rennes en 1536, etc.

Il existe deux types d'effigie de François I^{er}. Le premier est dit *type imberbe*. Suite à un accident survenu en 1520, le roi laisse pousser la barbe afin de cacher une cicatrice. Cela nous donne le second type dit *type barbu*. On ignore à quelle date l'effigie barbue a fait son apparition sur les monnaies.

On trouve plusieurs types de légendes sur les testons et demi-testons. A l'avant, avec parfois quelques variantes:

a - FRANCISCVS : DEI: GRA: FRANC : REX:

b - FRANCJSCVS : D : GRA FRANCOR : REX:
FRANCOIS ROI DES FRANCS PAR LA GRACE DE DIEU

c - FRANCISCVS REX FRACOR:DALPH.
FRANCOIS ROI DES FRANCS : DAUPHIN

d - FRANCISCVS : D : G : FRANCOR : REX : BRITAN : DVX
FRANCOIS : ROI DES FRANCS PAR LA GRACE DE DIEU : DUC DE BRETAGNE

Au revers, nous trouvons quatre légendes différentes :

a - XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS IMPERAT
CHRIST EST VAINQUEUR! CHRIST REGNE CHRIST COMMANDE'

b - NO NOBIS DOMINE SED NOMINI TVO DA GLORIAM
COUVRE DE GLOIRE, SEIGNEUR, TON NOM ET NON TON PEUPLE

c - SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM:
QUE LE SEIGNEUR SOIT BENI

d - DEVS : IN : ADIVTORIVM : MEVM : INTENDE
SEIGNEUR, VIENS A MON SECOURS (Monnaies de Bretagne)

Le règne de François I^{er} peut être divisé en deux parties, la première allant de 1515 à 1539 et la seconde de 1540 à 1547. Durant la première période, deux types de monnaie d'or sont frappés. Tout d'abord, on continue la frappe de l'écu aux porcs épics de Louis XII en ayant seulement effectué un changement de titulature puis très rapidement on revient à l'écu au soleil. Cet écu est tantôt accosté des lettres G ou F. Parfois, il n'est encadré d'aucun symbole.

Dans la seconde partie du règne, l'écu est accosté de salamandres. Cette monnaie n'aurait jamais dû voir le jour. Elle résulte d'une mauvaise interprétation des lettres patentes du 24 février 1540 qui créaient le douzain aux salamandres. Deux ateliers seulement l'ont frappée : Toulouse et La Rochelle. La même année apparaît un autre écu d'or. L'avvers est identique à celui de l'écu au soleil mais on trouve une croix sur son revers. On lui donne le nom d'écu à la croisette. Il existe aussi dans le monnayage d'or des demi-écus.

Le monnayage d'argent est constitué de testons et demi-testons. Le grand nombre de types de testons nous permet de voir vieillir le roi. Il nous apparaît soit imberbe, soit barbu. La couronne qui le coiffe a de très nombreuses variétés.

Les monnaies dites Karolus sous Charles VIII et Ludovicus sous Louis XII continuent à être frappées sous François I^{er}. Valant 10 deniers on les appelle Dizains Franciscus.

En ce qui concerne la monnaie noire, les doubles et deniers tournois demeurent inchangés durant la première partie du règne.

Dans la seconde, la grande croix du revers est remplacée par une croix plus petite. Les liards à l'F font leur apparition ainsi que ceux dits à la salamandre.

C'est sous François I^{er} que la Bretagne est définitivement rattachée à la couronne de France. Avec le Dauphiné, la Bretagne garde un monnayage particulier. Les monnaies bretonnes portent toutes une moucheture d'hermines et les dauphinoises ont l'écu écartelé de France et du Dauphiné ou, comme sur les monnaies noires, portent un dauphin.

Certaines monnaies provinciales sont encore autorisées. C'est le cas en Provence du denier coronat et du patac, en Bretagne du denier à l'hermine et pour Bordeaux du denier bourdelais.



- F. de Saulcy - Histoire numismatique du règne de François I^{er}
- J. Lafaurie & P. Prieur - Les monnaies des Rois de France - Tome II.
- Chantal Beussant - Médaillier de la Banque de France - Tome II

PROPOS ORDINAIRES

Francis DEBIARD

De par ses multiples qualités physiques : ductilité, inaltérabilité, ou plus subjectives comme sa beauté, son éclat, sa rareté relative, l'or fut utilisé en numismatique depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours.

Rappelons quelques données essentielles relatives à ce précieux métal :

- Or du latin Aurum, métal précieux, jaune, brillant, ductile.
- Symbole chimique : AU
- N° Atomique : 79 (nombre d'électrons), il se situe entre le platine et le mercure. Les alchimistes du Moyen-Age n'étaient pas loin du compte en voulant transformer le mercure en or.
- Métal jaune brillant par réflexion (il réfléchit la lumière jaune) et vert par transparence (une mince feuille d'or ne laissera passer que la couleur verte).
- Point de fusion : 1063°C
- Point d'ébullition : 2610°C
- Densité : 19,30 (19,30 gr/cm³). C'est un métal très lourd, l'édition du bicentenaire du catalogue Gadoury en or massif pèserait un peu plus de 24 kg.

L'or est abondant sur notre planète, mais très dispersé. On estime que la teneur moyenne d'or sur terre est de 1/500 000 000 %, l'eau de mer en contiendrait 5 tonnes par kilomètre cube et il n'aurait été extrait depuis l'origine de l'homme qu'un millionième des réserves naturelles.

A l'heure actuelle, les principaux producteurs d'or sont l'Afrique du Sud, les Etats-Unis, le Canada et l'Australie. La production annuelle s'élevant à environ 1 750 tonnes. Il y a environ 100 000 tonnes d'or en circulation dans le monde, la France en détiendrait environ 10%.

L'or, du fait de sa malléabilité (on peut le réduire en une feuille de 1/10.000^e mm d'épaisseur ou bien étirer 1 gramme d'or en 3 500 mètres de fil) est rarement utilisé pur, on l'allie généralement à d'autres métaux, argent ou cuivre, pour le rendre plus résistant ou pour modifier sa coloration.

Le titre ou proportion d'or pur contenu dans un alliage s'exprime en *carat* ou *karat*, qui désignait à l'origine une graine de légumineuse servant à peser, d'un poids d'environ 0,2055 gramme. On mesure le titre de l'or comme étant divisé en 24 parties appelées chacune carat (or à 18 carats = 18/24^e = 750 ‰), chaque carat pouvant être lui même divisé en 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/32^e ou grain de fin. On évalue le titre d'un alliage à l'aide du touchau.

Pour s'aligner sur les dispositions européennes, la France a adopté le millième à la place du carat pour les métaux précieux : or, platine, argent et palladium. On n'achète donc plus un bijou en or 18 carats (teneur minimum légale pour mériter l'appellation d'or), mais un bijou en or 750 millièmes. Toutefois, pour que consommateurs et commerçants s'accoutument à cette nouvelle unité de mesure, les termes *carat* et *millième* ont du être associés jusqu'au 1 janvier 1995.

Cette nouvelle mesure ne concerne essentiellement que la bijouterie et joaillerie, le numismate, quant à lui, exprime depuis fort longtemps déjà en millième la teneur en or fin d'une monnaie, d'une médaille ou d'un jeton.

L'or se dissout dans l'eau régale, mélange d'acide chlorhydrique (4 parts) et d'acide nitrique (1 part). Mais contrairement aux idées reçues et solidement établies, l'or est naturellement altérable, à la fois qualitativement et quantitativement. C'est ce que vient de démontrer Fabrice Colin, chercheur à l'ORSTOM (Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer), après quatre années de travail sur le terrain, pour extraire plus de 10 000 particules d'or de puits situés dans un environnement naturel (essentiellement au Gabon), suivies de milliers d'heures d'observation aux microscopes optiques et électroniques, ainsi que de centaines d'analyses chimiques et thermodynamiques.

Principales conclusions du travail de l'ORSTOM :

En allant du plus profond vers la surface, les teneurs en or diminuent, les particules d'or se dispersent progressivement, et leur taille se réduit au fur et à mesure qu'elles s'éloignent de leur gisement d'origine, du fait d'une altération chimique croissante liée à l'acidité moyenne du sol. En effet, associé aux chlorures et aux acides organiques dus à la dégradation du tapis végétal de la forêt, l'or forme des composés stables. Le minerai est ensuite entraîné sous cette forme par les rivières et les fleuves qui baignent les collines aurifères. Les conditions de cette dissolution se retrouvent aussi bien dans les sols des forêts tempérées que tropicales.

Le facteur temps reste cependant très important... Des milliers d'années !

Sans vouloir faire un cours de géologie, nous pouvons aborder les diverses formes sous lesquelles se présente l'or dans la nature, et plus particulièrement en Limousin dont le sous-sol est relativement riche et qui nous valut, pour une part, de connaître les invasions romaines.

Le Limousin est la deuxième région de France métropolitaine (la Guyane a produit en 150 ans plus de 170 tonnes d'or) après le Languedoc-Roussillon où l'on trouve de l'or; principalement dans la région de Saint-Yrieix La Perche, mais aussi Beaune Les Mines, etc.

- L'or associé aux sulfures

Certains quartz de couleur gris bleuté contiennent de petits cubes de sulfures dans lesquels on peut trouver d'invisibles micro-particules d'or incluses dans ces cristaux de sulfures. C'est sous cette forme que l'or est exploité industriellement dans les mines modernes.

- L'or alluvionnaire

On le trouve dans le sable et le gravier des rivières sous la forme de minuscules paillettes. Une pépite est le résultat de l'agglomération de nombreuses paillettes, les plus grosses trouvées en Limousin étaient de la taille d'un pois, plus souvent d'un grain de blé. La plus grosse pépite découverte en France l'a été à Avols en Ardèche, il y a environ 100 ans, elle pèse 543 grammes et se trouve actuellement au Musée Minéralogique de l'Université de Harvard (Massachusetts - USA). Quant au record du monde, il est australien et date de 1869 pour une pépite de 78,4 kg appelée Welcome Stronger.

- L'or libre

Présent sous la forme de très petites mouches incluses dans le quartz blanc de certains filons qui s'enfoncent dans le sous-sol à l'intérieur de failles.



Statère d'or imité d'un statère d'or de Philippe II de Macédoine attribué aux Lémovices, peut-être fabriqué avec de l'or tiré du sous-sol Limousin (7.80 gr - II^e siècle avant J-C).

C'est sous ces deux dernières formes que l'or sera exploité dans la période antique, certainement depuis le néolithique, mais plus sûrement depuis l'époque celtique (500 ans avant J-C.) jusqu'à la chute de l'Empire Romain.

Après l'exploitation directe de l'or alluvionnaire, on ouvre de nombreuses carrières appelées aurières au dessus des filons de quartz à or libre où ont été repérées des traces d'or. Ces filons sont attaqués par le feu et l'eau froide qui les fait éclater, les blocs sont ensuite pulvérisés jusqu'à obtention de sables qui seront lavés et où l'or sera récupéré par gravité. On a dénombré en Limousin plus de 2 000 aurières, et de nombreux noms de lieux-dits témoignent encore de cette activité : Laurière, Laurières, l'Aurence, Aurières, Le Ruisseau Doré, etc.

Puis on perd toute trace de ces mines d'or et les aurières vont tomber dans l'oubli. Elles seront assimilées à des fondations de fortifications de défenses militaires du fait de leur répartition en chapelets sur les lignes de failles. Ce n'est qu'en 1866 que l'ingénieur Ernest Mallard (1834-1894, cristallographe, membre de l'Institut) redécouvre la vraie nature de ces aurières et relance une nouvelle fièvre de l'or.

L'exploitation anarchique de 45 concessions par des particuliers sur les sites même des aurières primitivement exploitées ne donne que des résultats négligeables. Cette ruée vers l'or cessera avec la première guerre mondiale.

Une exploitation plus rationnelle reprend vers 1920, principalement à la mine de Chéni-Drouillac d'où l'on extrait 7.5 tonnes d'or de 630 000 tonnes de minerai. Les installations seront sabotées en 1944 devant l'arrivée des troupes allemandes.

Les recherches reprennent en 1960 et l'exploitation commencée en 1982 (mines souterraines et à ciel ouvert) se poursuit encore aujourd'hui avec une production annuelle d'environ 2 tonnes.

On peut estimer qu'il a été extrait environ 25 tonnes d'or du sous-sol Limousin, 10 à 12 tonnes durant la période antique et 15 tonnes depuis la redécouverte des sites aurifères vers le début du XX^e siècle. Le potentiel restant est estimé à une centaine de tonnes d'or à raison d'une moyenne de 10 grammes d'or par tonne de minerai traité.

Deux faits me paraissent suffisamment importants pour être soulignés:

- a - La proportion des nouveaux filons aurifères nouvellement découverts par rapport aux sites antiques exploités est insignifiante.
- b - L'exploitation des aurières par nos ancêtres a été tellement bien faite, que si l'on ne mettait pas en œuvre des moyens techniques puissants et modernes pour les ré-exploiter, ces mines ne produiraient pratiquement plus rien.



- Science & Vie N° 912 - Septembre 1993
- Mines d'or Gauloises, Gallo-Romaines et Actuelles dans la Région de Saint-Yrieix La Perche
Mémoire du Canton de Nieul - Octobre 1990
- Société des Mines d'or du Bourneix - Saint-Yrieix la Perche - 1989 et 1990

CONTE DE NOEL NUMISMATIQUE

Pierre-Yves LATHOUMETIE

Lorsque l'Ange du Seigneur eut averti Joseph d'avoir à fuir l'Égypte, parce que le roi Hérode cherchait l'enfant divin pour le faire périr, le charpentier de Nazareth s'empressa de partir avec Marie et Jésus pour la vallée du Nil.

Ils n'emportaient que quelques hardes, un peu de victuailles et trois pièces d'or, cadeau des Rois Mages (probablement des dariques d'or, don du roi Melchior, le mage de race blanche qui offrit l'or selon la tradition).

La première étape de la Sainte Famille fut Hébron, près des tombeaux d'Abraham et de Sarah. Là, un lépreux vint les implorer :

- Amis de Dieu, ayez pitié de moi ! ...

Devant le regard de Jésus, Joseph donna à ce malheureux la première de ses pièces d'or. Ce lépreux, nommé Simon, fit fructifier son or et devint très riche.

C'est chez lui que, plus tard, le Christ descendait lorsqu'il était de passage à Béthanie. C'est dans sa maison, aussi, que Marie-Madeleine répandit un vase de parfum sur les pieds du Seigneur.

La seconde étape de la Sainte Famille fut Beer-Sebah, à l'entrée du désert de Néguev. Du campement dressé par Joseph, on apercevait la Mer Morte, le pays des Moabites (O souvenir de Agar et Ismaël...) et le Mont Sinai.

Un voyageur épuisé par la traversée du désert, sollicita de quoi manger. Pendant qu'il se restaurait, il raconta son histoire : il avait quitté le domaine de son père et avait dilapidé tout son héritage en Egypte, en festoyant avec des filles de mauvaise vie. Maintenant, il allait demander pardon à Dieu et aux hommes. Jésus sourit et Joseph donna sa seconde darique d'or au voyageur, qui, vous l'avez deviné, était le *Fils Prodigue* de l'Evangile.

En arrivant aux bords du Nil, la Sainte Famille rencontra un pèlerin qui allait faire ses dévotions à Jérusalem et offrir une brebis au Temple. Malheureusement ce pèlerin, qui venait de Cyrénaïque, n'avait plus un sou (1) Jésus regarda Joseph, qui remit à cet homme la dernière et troisième darique de sa bourse.

Trente-trois ans plus tard, c'est ce citoyen de Cyrène qui aidera le Christ à porter sa croix dans la montée du Golgotha...

(1) - Façon de parler puisque le solidus romain n'avait pas encore été inventé

LES MONNAIES GRECQUES

D^r François LHERMITE

On désigne sous le nom de monnaies grecques les monnaies frappées entre le VII^e et le I^{er} siècle avant J.-C., monnaies non seulement de la Grande Grèce qui comprenait la Grèce actuelle et la Macédoine, la partie ouest de la Turquie actuelle, le sud de l'Italie et la Sicile, mais aussi, les monnaies des colonies grecques ainsi que les monnaies des phéniciens, des carthaginois, des juifs, des nabatéens, des himyarites d'Arabie, de l'Egypte ptolémaïque, des perses, des séleucides, des parthes et de la Bactriane, car elles sont toutes sous la dépendance des modèles grecs.

En plus de leur intérêt historique, l'attrait principal des monnaies grecques réside dans leur beauté intrinsèque, et de tout temps elles ont été universellement considérées comme des œuvres d'art.

Les romains déjà les admiraient, et l'empereur Auguste se passionnait pour ces monnaies et en offrait en cadeau à ses amis.

Mais les véritables collections de monnaies grecques commencent seulement à la Renaissance. On connaît des collectionneurs célèbres : Pétrarque, les Médicis, le pape Paul II, la reine Christine de Suède, Charles VI de Habsbourg... Mais à cette époque, elles étaient souvent très mal interprétées et très mal attribuées. Ce n'est qu'au XVIII^e-XIX^e siècle que la numismatique grecque est vraiment étudiée.

Si la beauté des monnaies grecques est si évidente, c'est parce que les monétaires grecs ont conçu dès l'origine ces objets utilitaires comme des œuvres d'art, l'art monétaire grec dérivant directement de la glyptique.

La glyptique est l'art de tailler les pierres dures et les pierres fines, soit en relief pour en faire des bijoux, des camées, soit en creux pour les transformer en cachets. Cet art de la glyptique est très ancien et aurait commencé en Mésopotamie dès le IV^e millénaire avant J-C. Après les assyriens et les égyptiens, la civilisation minoenne développa cet art de façon importante et le transmit aux mycéniens et de là, à la Grèce antique.

Ainsi dès l'origine, les grecs possédaient des artistes formés à ce type de travail, et durant toute l'histoire du monnayage grec, les monétaires ont toujours pratiqué en même temps l'art de la glyptique.

Du fait de ce travail de la glyptique, les monétaires étaient rompus au travail en négatif, et les coins étaient donc généralement directement taillés en

intaille, c'est-à-dire en creux. Ces coins étaient soit en bronze très dur contenant une forte proportion d'étain, soit en fer.

Le coin inférieur, avec lequel on frappait l'avvers, était fixé sur une enclume. Le coin supérieur, destiné au revers, était tenu dans la main. Le flan, chauffé pour le rendre malléable, était placé sur le coin inférieur, et avec un marteau, on battait le coin supérieur sur le tout.

Les flans étaient des boules de métal, mais on ignore comment ils étaient préparés et en particulier, comment les grecs obtenaient des flans de poids exact, car, surtout pour l'or, on a remarqué une grande précision du poids de ces monnaies.

LES SYSTEMES MONETAIRES

L'étalon monétaire chez les grecs était d'argent, et l'unité était la drachme.

La drachme avait des multiples :

- 12 drachmes = dodédrachme
- 10 drachmes = décadrachme
- 8 drachmes = octodrachme
- 6 drachmes = hexadrachme
- 4 drachmes = tétradrachme
- 3 drachmes = tridrachme
- 2 drachmes = Didrachme ou statère d'argent

La tétradrachme était la taille la plus habituellement monnayée par les grecs de toutes les contrées.

La drachme avait aussi ses divisions :

- 2/3 drachme = tétrobole
- 1/2 drachme = triolobe ou hémidrachme
- 1/3 drachme = diolobe
- 1/4 drachme = trihémiolobe
- 1/6 drachme = obole
- 1/8 drachme = tritémorion
- 1/12 drachme = hémiole

Et des divisions rares :

- 1/16 drachme = trihémitartémorion
- 1/24 drachme = tétartémorion ou tartémorion
- 1/48 drachme = hémitartémorion

Le statère ou chrysus était le nom de l'unité monétaire d'or. L'échelle des multiples et des divisions du statère était calquée sur celle de la drachme dont le statère avait deux fois le poids. Ainsi l'hémistatère était parfois appelé *drachme d'or*.

On trouvait :

- 4 statères = tétrastatère
- 2 statères = distatère
- 1/2 statère = hémistatère
- 1/3 de statère trité
- 1/4 de statère = tétarté
- 1/6 de statère = hecté
- 1/8 de statère = hémitarté
- 1/12 de statère = hémihecté

Parfois aussi mais rarement: 1/16, 1/24, 1/48, 1/96^e de statère.

Le statère d'or valait 20, 22, 24 ou 25 drachmes, suivant les variations du rapport de l'or et de l'argent (de 1 pour 10 à 1 pour 12.5).

Le chalque était l'unité monétaire du bronze. Il valait 1/8^e de l'obole d'argent soit 1/48^e de drachme. Le lepton valait 1/7^e de chalque, une drachme valait donc 336 lepta.

Les choses se compliquent du fait que le poids de l'unité monétaire était variable selon les régions, même si le système monétaire était partout identique.

On distingue ainsi six étalons correspondants à six poids différents de la drachme:

- La plus ancienne était la drachme *éginétique*, qui pesait entre 5.97 et 6 grammes. Elle avait cours à Egine, en Crète, dans l'île d'Eubée, en Sicile et en Thessalie.
- La drachme *phénicienne* de 3.54 grammes, originaire de Lydie. Elle était utilisée en Phénicie, et fut adoptée par les lagides, puis par les séleucides et Carthage.
- La drachme *gréco-asiatique* de 3.25 grammes. Elle était utilisée en Asie Mineure et en Perse, elle était probablement une division de l'ancien talent babylonien qui pesait 32.66 kg.
- La drachme *attique* de 4.25 grammes, utilisée à Athènes et Corinthe. Elle fut adoptée par Alexandre qui en porta l'usage dans la Bactriane et l'Inde.
- La drachme *babylonienne* de 5.44 à 5.50 grammes. Elle fut en usage chez les perses.
- La drachme *olympique* de 4.88 grammes. Elle était utilisée en Macédoine avant Philippe, et servit de fondement aux systèmes des monnaies de Rhoda et d'Emporium en Espagne.

En fait, les grecs arrivaient à s'y retrouver quand même, car il y avait des correspondances entre les différentes unités monétaires, par exemple : 4 statères phéniciens valaient 5 demi-statères babyloniens ou encore 5 statères phéniciens valaient 4 statères attiques.

DATATION

Les monnaies grecques ne sont pas datées. Les dates n'apparaissent que vers le II^e siècle, généralement sous forme de date de règne du souverain représenté.

De ce fait, la datation est basée sur des critères stylistiques, sur quelques repères historiques, sur l'étude des trésors et sur l'étude des surfrappes qui étaient fréquentes.

REPERES HISTORIQUES

Avant Alexandre le Grand, chaque cité grecque est un état à part entière, politiquement indépendant des autres. Les monnaies sont donc frappées sous l'autorité de la cité, avec la garantie du magistrat monétaire.

De ce fait, ce sont les symboles indiquant la cité émettrice qui sont essentiellement représentés.

Parfois est inscrit le nom de cette cité ou bien les premières lettres de ce nom, et on trouve souvent soit les attributs, soit le nom du magistrat monétaire. Par contre, d'importants chefs d'états ou rois ne laisseront aucune trace sur les monnaies.

Les monnaies portent le plus souvent l'image entière ou la tête des principaux dieux ou héros, ou bien un animal ou des produits indigènes ou encore, s'inspirent de thèmes de la mythologie régionale.

Certaines de ces représentations correspondent à l'emblème officiel de la cité, mais parfois les symboles monétaires ne sont que des calembours faisant allusion au nom de la ville.

Par exemple :

La rose = *rodon* pour Rhodes

La pomme = *melon* pour Mélos

Le coude = *ankon* pour Ancône

L'ache ou céleri sauvage = *selinon* pour Sélinonte

La chèvre = *aix* pour Aigai

La table = *trapeza* pour Trapézonte

Mais souvent aussi, on ignore la signification des symboles représentés.

Dans une première période, dite *archaïque*, qui correspond à la fin du VII^e siècle et au VI^e siècle, les gravures sont relativement simples, et pour les plus anciennes pièces, le revers est soit strié, soit frappé d'un poinçon rudimentaire. Progressivement le poinçon du revers s'affinera pour devenir une seconde face à part entière.

Puis, au cours de la première moitié du V^e siècle, vont apparaître en Sicile et en particulier à Syracuse, des graveurs d'une exceptionnelle habileté qui vont améliorer rapidement la qualité des gravures pour produire vers la fin du V^e siècle des monnaies qui sont sûrement les plus belles monnaies qui aient jamais été émises. Ces monnaies siciliennes vont avoir une grande influence sur tout le monnayage grec, étant parfois même copiées, et les graveurs de toutes les cités vont alors travailler à produire des œuvres de plus en plus belles.

Les conquêtes d'Alexandre le Grand vont provoquer un changement fondamental dans la civilisation grecque. La Grèce n'est plus une juxtaposition de multiples cités-états, mais un vaste empire pour lequel Alexandre a voulu un monnayage unique avec de nombreux ateliers disséminés dans tout l'empire, produisant les mêmes pièces.

Après la mort d'Alexandre, son empire va se diviser en trois puissants royaumes la Macédoine, l'Empire des Séleucides et l'Égypte Ptolémaïque. Puis d'autres royaumes se forment comme ceux de Pergame et de Bactriane.

La première génération de successeurs d'Alexandre va produire les mêmes monnaies, souvent à l'effigie d'Alexandre. Mais, par la suite, les différents monarques se firent représenter sur leurs monnaies. Cette période dite époque hellénistique, correspond aux III^e et II^e siècles avant J-C.

Puis progressivement tout le monde grec va être conquis par les romains. Les derniers à résister seront les séleucides. Ils avaient déjà perdu tout l'est de leur empire conquis par les scythes venus du nord, et ne régnaient plus que sur la Syrie. Ils seront vaincus par les romains en 64 avant J-C., et la Syrie devient alors province romaine. Désormais, tout le monde grec emploie les monnaies romaines, il n'y aura plus de monnaies grecques.



- G.K Jenkins - Monnaies Grecques - Collection : L'Univers des Monnaies - Bibliothèque des Arts. Paris
- François Lenormant - La Monnaie dans l'Antiquité

LA FAILLITE DE LAW

Jean-Michel PREVOST

Le papier monnaie en France ne s'est pas développé par une progression linéaire mais plutôt par de violentes secousses qui l'ont conduit de discrédit en discrédit vers une tolérance aujourd'hui incontestée.

L'un des soubresauts le plus remarquable de cette histoire de la monnaie de papier est constitué par la genèse, la montée en puissance, puis l'explosion du système de Law.

QUI EST JOHN LAW ?

John Law est né en 1671 en Ecosse. Il est l'un des douze enfants de William Law qui est un orfèvre renommé faisant autorité dans sa profession en Ecosse.

John, dès son plus jeune âge possédait un physique agréable, ses manières l'étaient tout autant. Il était doué de facultés de calcul et de sang froid remarquables d'où son intérêt pour les jeux d'argent.

Il a su rapidement profiter des fautes des gouvernants pour gagner de l'argent sur les effets publics. On le traiterait aujourd'hui de spéculateur avisé.

Sa vie prend un premier tournant en 1694.

Arrêté pour avoir combattu et tué lors d'un duel Edward Wilson pour une histoire de femme, il est jugé, condamné à mort puis finalement gracié. Cité à nouveau en justice par le frère de la victime et alors qu'il risquait à nouveau d'être condamné, il s'évade et s'exile. C'est cette affaire qui fait de John Law un aventurier.

Que devient-il jusqu'en 1705 où il publie son premier ouvrage ? Il se marie ? Nous n'en sommes pas très sûrs ! Il voyage, joue et se reconstitue une petite fortune.

LES BASES DU SYSTEME

Law écrit donc son premier ouvrage en 1705 *Money and Trade* (Considérations sur le numéraire et le commerce). Cet essai constitue en fait une réponse à une sorte d'enquête lancée par le Parlement d'Ecosse en vue de confronter les solutions pour faire face à la crise économique qui frappait le pays. Law transmet son projet qui s'articule autour de trois points. Ce sont les bases du futur système :

- a - L'Ecosse doit son malheur à un trop faible numéraire qui entraîne l'absence d'amélioration de la terre et une faible production manufacturée :

S'il y avait assez de monnaie en circulation, les propriétaires fonciers pourraient constituer des réserves de monnaie puis engager des ouvriers. Le travail créerait de la valeur ajoutée... réaction en chaîne... prospérité économique.

- b - Il faut donc créer du papier monnaie plus facile de transport, de sécurité par le biais d'une Banque d'Etat :

Ceci n'est pas une idée nouvelle ! Il existe déjà la Banque d'Angleterre fondée en 1691 et celle de Hollande.

- c - La monnaie métallique présente une valeur variable selon les circonstances (quantités extraites, mais surtout modifications arbitraires de l'Etat). La terre présente des vertus inverses. Le propriétaire foncier pourrait obtenir des billets en contrepartie d'une sorte d'hypothèque sur son bien.

Law veut faire du mobile et même du super mobile (papier monnaie) garanti par de l'immobilier (terre). Dangereux !

Son projet n'est pas retenu. Law quitte l'Ecosse où il était revenu. Il va de nouveau voyager, constatant dans divers pays européens les mêmes causes de difficultés. Cela va l'amener à présenter son projet à Louis XIV lui aussi confronté au manque de devises pour conduire sa politique de conquête. Les finances du royaume sont au plus mal mais Louis XIV ne donne pas suite.

LA BANQUE GENERALE

Louis XIV meurt le 1^{er} septembre 1715 à l'âge de 77 ans. Un conseil de régence est constitué pour attendre la majorité du futur Louis XV alors âgé de 5 ans et arrière petit-fils du Roi Soleil. Le Duc d'Orléans, son oncle, prend la tête de ce conseil, les finances seront assurées par le Duc de Noailles.

Le pays se trouve dans une situation de banqueroute générale et même si une simple déclaration selon laquelle le roi n'est pas tenu par les dettes de ses prédécesseurs aurait probablement pu être effectuée sans heurts, Noailles préféra s'orienter vers une banqueroute partielle. Il révisa tous les effets par une baisse de rentabilité des sommes prêtées au roi. Il fixa de nouvelles parités aux monnaies. En haussant les espèces (la monnaie réelle), comme c'est ici le cas, on dévalue la livre (monnaie de compte). Le louis passe à 20 livres contre 14, l'écu à 5 livres contre 3 livres et 10 sols. Dans une telle opération le souverain perçoit la différence de valeur moins le coût de la refonte ou de la réformation de la monnaie.

Law va revenir à la charge auprès du régent dès 1716. Il utilise une méthode douce, la création d'une banque mais d'une banque privée. L'autorisation lui est donnée le 2 mai 1716 de créer la Banque Centrale.

Law s'insère dans la société dirigeante et en 1717 lui est confiée la Compagnie d'Occident. Il s'agit en fait d'une concession d'exploitation d'un immense territoire la Louisiane (aujourd'hui 8 états).

Quel en est le mécanisme ?

Les souscripteurs vont payer en échangeant leurs créances d'état et recevoir une action au rendement prévu de 4% à partir de la 2^{ème} année. La Compagnie va rendre les créances au Trésor en échange de la concession et d'une rente perpétuelle à 4% payable dès le 1^{er} janvier suivant. La Compagnie se trouvait ainsi chargée d'une exploitation gigantesque avec un fond de roulement de 2 à 4 millions de livres.

La structure double ainsi mise en place (Banque-Compagnie) va suivre son cours paisiblement pendant environ 2 ans dans un contexte international trouble. Sur la scène politique française, de nouveaux noms apparaissent : D'Argenson Garde des Sceaux, le Duc de la Force au Conseil des Finances. De nouvelles monnaies sont créées en consacrant une dévaluation réelle de l'ordre de 50%.

LA BANQUE ROYALE

Revenons-en à la structure du système de Law.

On lui en demande toujours plus dans l'optique d'une future déclaration de guerre à l'Espagne qui va avoir lieu le 2 janvier 1719. Il doit pouvoir compenser par n'importe quelle recette la pénurie de moyens budgétaires. Pour y parvenir, sous sa pression insistante, l'étatisation de la Banque Générale en Banque Royale a été décidée le 4 décembre 1718.

La Banque Royale présentait l'avantage d'autoriser la création de billets libellés en livres. Il n'y avait donc plus pour le porteur de risque de diminution (évolution inversée des parités toujours possible). La monnaie *livre* qui trouve naissance constitue un progrès considérable dans le sens de l'objectif absolu du système. C'est une monnaie qui n'est pas attachée à une pièce métallique, elle peut donc préparer l'instauration d'une économie monétaire dont seraient éliminés or et argent.

Le succès de ce billet commence sérieusement à être envisagé. Alors que le 22 avril 1719 une émission de 100 000 000 livres est décidée, le 10 juin 50 000 000 livres de plus sont nécessaires et le 25 juillet 240 000 000 livres. Il faut dire que les anciens billet-écu sont ravalés et que le pouvoir force un peu la main en diminuant successivement le louis de 36 à 35 puis à 34 livres.

LA COMPAGNIE GRANDIT !

Elle s'est fait concéder la ferme des tabacs, on va bientôt lui transférer la fabrication des monnaies le 20 juillet 1719, puis plus tard, la ferme générale et les perceptions fiscales. Du point de vue colonial, elle a déjà absorbé la Compagnie du Sénégal, bientôt elle absorbera la Compagnie des Indes et la Compagnie de Chine.

Fin 1718, son capital initial de 100 000 000 livres en actions de 500 livres avait été couvert moyennant un intéressement du roi de 40%. En mai 1719, une augmentation de capital avec fusion des compagnies sous l'emblème de la Compagnie des Indes s'avère nécessaire. Law en cette occasion inaugure la pratique des ventes à prime qui devait par la suite faire fureur : 50 000 actions nouvelles de 500 livres plus une prime de 10% sont émises. On exigeait des souscripteurs, le paiement immédiat de la prime mais le capital était payable en 20 termes. Si l'action doublait en un mois ou deux comme cela était prévisible, on encaissait un bénéfice de 500 % environ de la mise initiale.

En juillet 1719, nouvelle augmentation de capital, les souscriptions sont couvertes en 20 jours. La spéculation pour l'achat et la vente a lieu rue Quincampoix au cœur de Paris.

Observons les cours des actions en 1719 :

Début juin	1 150 livres
Fin juin	2 200 livres
1 ^{er} août	2 700 livres
17 août	3 500 livres
30 août	4 100 livres
6 septembre	4 550 livres
11 septembre	5 900 livres

Mais l'objectif était bien de porter les titres à 10 000 livres. Tout était fait pour cela.

Les titres sont fractionnables pour mettre la spéculation à la portée de tous, les échéances de paiement sont reportées de mensuelles à trimestrielles, des prêts sont faits sur titres (sur des actions détenues et non encore vendues).

Law utilise le système pour constituer une importante masse monétaire utilisable par le royaume. En évaluant les actions sur un cours de 10 000 livres, qui va être atteint, la valorisation sur les souscriptions s'établit à 4 320 000 000 livres soit quatre fois le revenu national.

LES PREMIERES ATTAQUES

Mais vint le temps des premières prises de bénéfice et des attaques. En décembre 1719 la banque supporte des retraits importants d'or et d'argent. On pense que Law va tenter à nouveau d'attirer ces métaux mais il adopte une solution mixte :

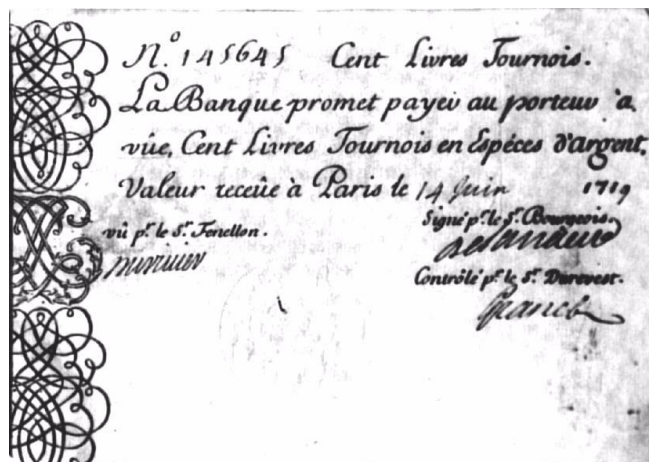
- Il refuse l'entrée de nouvelles monnaies en espèce à Paris et annonce la diminution du métal à échéances successives. Il espère transférer les entrées d'espèces vers la province et donc l'usage des billets.
- Il diminue la quotité payable en métal. L'or est exclu des paiements inférieurs à 300 livres, l'argent de ceux inférieurs à 10 livres.
- D'autre part il ordonne la fabrication de nouvelles pièces que l'on qualifierait de prestige : le quinzain d'or qui ne verra pas le jour et la livre d'argent fin.

Nous en sommes maintenant arrivés au point haut du système, la ligne de faîte constituée par la décade du 30 décembre 1719 au 9 janvier 1720, en effet :

- Law est nommé Contrôleur des Finances.
- L'assemblée générale de la Compagnie des Indes se réunit et on y présente des comptes parfaitement raisonnables.
- La banque paraît en état de soutenir le marché. A son passif des billets pour 1 100 000 000 livres, à son actif 200 000 000 livres en caisse et 900 000 000 livres de souscriptions non encore réglées (prêts sur titre, etc.). Mais pour faire rentrer effectivement les 900 000 000 livres des débiteurs, ceux ci avaient besoin de vendre leurs titres et donc de générer un mouvement de baisse incontrôlable des actions de la Compagnie.

Law tenta bien entendu de prendre les mesures conservatoires pour la survie du système :

- Diminution des monnaies métalliques antérieures à 1719 sauf si échange rapide contre des billets.
- Confiscation si l'on garde chez soi plus de 500 livres d'espèces.
- Interdiction de paiement en espèces pour les sommes supérieures à 100 livres.



Mais dans l'esprit du public l'entreprise Law constituait un tout. Le succès était indivisible comme devait l'être l'échec. Law avait d'ailleurs contribué à cet état de choses en fusionnant Banque et Compagnie en février 1720. Les difficultés de la Banque qui étaient intuitivement

perçues par le public ne pouvaient s'accommoder avec un succès toujours confirmé de la Compagnie.

Il fallait donc rassurer par des mesures monétaires avant d'aller plus loin. C'est l'objet de l'arrêt du 5 mars 1720 :

- Augmentation des monnaies : le louis passe de 36 à 48 livres, l'écu de 6 à 8 livres 10 sols avec prévision d'une future diminution pour décourager les retraits.
- Extension de la proscription de l'or et création du petit louis d'argent.
- Annonce d'une valeur fixe pour les actions, 9 000 livres, pour créer l'apaisement.

Ces mesures furent un succès, le métal entra à nouveau en quantité à la Banque.

LA FIN DU SYSTEME

Mais l'empressement de certains à prendre leur bénéfice sur les actions va avoir raison du système. Pour absorber l'offre d'actions, Law est contraint de procéder à une, puis à des émissions clandestines de papier monnaie. Cela va nécessairement avoir pour effet de dévaloriser cette monnaie fiduciaire que, par l'autre branche de sa politique, Law parvient à revaloriser.

C'est le début d'un mécanisme d'émissions qui va entraîner le système. Emissions du 26 mars, du 5 avril, du 19 avril, du 29 avril ! il faut mettre fin à ce cycle et Law le sent bien.

C'est l'objet de l'arrêt du 21 mai 1720 : réduction de moitié de la valeur des actions et des billets selon un échéancier conduisant à décembre. Comment le justifie-t-il ? Par la nécessité de maintenir une juste proportion avec les espèces pour ne pas pénaliser le crédit public et le commerce avec l'étranger.

Le 27 mai, l'arrêt du 21 est révoqué par le régent. C'est la fin du système car c'est la fin de la confiance du régent.

L'audit va en effet s'avérer impitoyable. Fin mai les commissaires contrôleurs constateront la circulation effective d'une somme de 2 696 400 000 livres de billets. Or, seuls 1 200 000 000 avaient été autorisés.

Le 15 août c'est le coup de gong de la défaite les systèmes de réduction de la masse en circulation par d'alléchantes propositions de rente n'ont pas suffisamment porté leurs fruits. L'arrêt énonce l'échéancier de démonétisation des billets :

- Les gros de 10 000 et 1 000 livres cesseront d'avoir cours le 1^{er} octobre 1720.
- Les petits de 100 et 10 livres le 1^{er} mai 1721.

Insolvable, ne pouvant payer les 15 000 000 de livres par mois (amortissement des actions du roi estimées à 900 000 000 livres en mai), Law est forcé à démissionner le 9 décembre 1720.

Contraint à l'exil, il franchit la frontière le 22 décembre. Il tentera à diverses reprises de renouer le contact avec la vie politique et économique française jusqu'à la mort du régent. Il se fixa à Venise en 1726 où il mourut en février 1729.

QUE DOIT-ON RETENIR DE CETTE EXPERIENCE ?

Certes les capitalistes, les rentiers ont perdu. Mais d'autres ont été gagnants, ceux qui ont vu accroître la valeur de leur bien immobilier, ceux qui ont connu une hausse de la rémunération salariale.

Certes l'inflation a été galopante. Si l'on calcule la dévaluation réelle entre le poids d'argent contenu dans l'écu vertugadin émis à 5 livres en décembre 1715 soit 28.05 gr et le poids d'argent contenu dans l'écu de France émis à 9 livres en septembre 1720 soit 22.44 gr, on remarque que la

livre ne représente plus que 2.49 gr contre 5.61 gr, soit une baisse de 55%. Mais n'était-ce pas le seul moyen de faire sauter l'obstacle constitué par la dette publique excessive ?

En fait, la seule réelle objection à une reconnaissance positive de la période est constituée par le désordre psychologique qui en résulta. L'expérience a occasionné un brassage inédit des classes sociales.

Pour avoir eu de bonnes idées trop tôt, Law a ruiné pour longtemps les notions de crédit et de papier monnaie qui étaient pourtant les conditions indispensables du développement économique. La révolution industrielle n'interviendra qu'avec l'acceptation de ces deux notions.

Mais tout cela ne doit pas discréditer l'œuvre de Law en tant qu'économiste, J. Schumpeter, l'un des plus grands historiens de la pensée économique (1883-1950), dira à propos de John Law :

Il a élaboré la partie économique de son projet avec une brillance et une profondeur qui le placent au premier rang des théoriciens monétaires de tous les temps.



- A. Decaux & A. Castellot - Dictionnaire d'Histoire de France
- E. Faure - La banqueroute de Law
- J. Meyer - La vie quotidienne des français sous la Régence

BILLETS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LIMOGES

Jean-Roger BARUCHE

Suite à l'article paru dans le tome I de février 1994 et pour répondre à de nombreuses demandes, nous allons essayer de déterminer la rareté de ces billets.

Le nombre de coupures mises en circulation du 17 août 1914 au 3 décembre 1920 a été de 2 670 000 pour un montant de 2 200 000 francs, dont détail ci-après :

VALEUR	SERIE 1	SERIE 2	SERIE 3	TOTAL	MONTANT
50 Cmes	370 000	360 000	600 000	1 330 000	665 000
1 FRANC	425 000	420 000	300 000	1 145 000	1 145 000
2 FRANCS	95 000	--- ---	100 000	195 000	390 000
TOTAL	890 000	780 000	1 000 000	2 670 000	2 200 000

Dans le bulletin de la Chambre de Commerce N° 78 (séance du 18 mai 1923, page 1595), il est mentionné que le montant exact des billets restant encore en circulation s'élève à 448 400 francs, soit 408 200 coupures de 0 franc 50, 194 400 coupures de 1 franc et 24 950 coupures de 2 francs, ce qui nous donne le nombre de billets incinérés à cette date, à savoir :

TYPE	50 CENTIMES	1 FRANC	2 FRANCS
BILLETS EMIS DE 1914 A 1920	1 330 000	1 145 000	195 000
BILLETS INCINERES ENTRE 1921 ET MAI 1923	921 800	950 600	170 050
BILLETS RESTANTS	408 200	194 400	24 950

Ces chiffres ne sont pas irréfutables, car il est probable que d'autres exemplaires furent encore récupérés jusqu'à fin 1923, date à laquelle la Chambre de Commerce de Limoges cessa

définitivement de procéder à leur retrait, mais nous n'avons pas trouvé de procès-verbaux d'incinération s'y rapportant.

D'autre part, l'arrêté en date du 28 janvier 1926 du Ministre du Commerce et de l'Industrie et du Ministre des Finances, stipule que :

Les billets émis par les Chambres de Commerce, cesseront à compter du 1^{er} mai 1926 de circuler entre particuliers et ne seront plus admis dans les caisses publiques. Toutefois, jusqu'au 30 avril 1926 ils pourront être échangés contre des jetons métalliques ou des billets de la Banque de France auprès des comptables directs du Trésor (trésorier-payeur, receveur des finances et percepteur).

Si l'on ajoute à ces observations les billets salis, détériorés, perdus, etc., le nombre des billets restants serait relativement peu important, ce qui permet de mieux comprendre la raison pour laquelle ils ne figurent qu'exceptionnellement dans les catalogues de vente et qu'éventuellement ils peuvent être considérés comme assez rares.

En 1920, le Ministre du Commerce et de l'industrie décide d'autoriser l'Administration des Monnaies et Médailles de frapper des jetons métalliques.

Ces jetons seraient reçus en paiement dans toute la France et l'émission, en conséquence, serait effectuée non par les Chambres de Commerce individuellement, mais au nom de l'ensemble des Chambres de Commerce.

Lors de la séance du 3 décembre 1920, la Chambre à l'unanimité décide de demander au Ministre du Commerce de bien vouloir l'inscrire pour un million de jetons métalliques, cette commande se décomposant de la manière suivante :

800 000 jetons de 50 centimes	=	400 000 francs
400 000 jetons de 1 franc	=	400 000 francs
100 000 jetons de 2 francs	=	200 000 francs
Total	=	1 000 000 francs

Pièces *Chambre de Commerce* émises de 1920 à 1927 Jusqu'en 1929 pour les 50 centimes)

Elles furent démonétisées le 1^{er} septembre 1949.

Bronze-aluminium - Tranche striée – Graveur : Domard



2 francs – poids 8 g – diamètre 27 mm
Emission de 1920 à 1927
Frappe totale : 153 664 938



1 franc – poids 4 g – diamètre 23 mm
Emission de 1920 à 1927
Frappe totale : 444 275 216





50 centimes – poids 2 g
diamètre 18 mm
Emission de 1921 à 1929
Frappe totale : 446 702 060



- Archives départementales de la Haute-Vienne
- Bibliothèque municipale de Limoges
- Bulletins de la Chambre de Commerce de Limoges

SURVOL NUMISMATIQUE DU REGNE DE HENRI II (1547-1559)

Jacques VIGOUROUX

A la mort de François I, son fils Henri monte sur le trône sous le nom de Henri II. Son sacre a lieu à Reims le 25 juillet 1547.

Son règne est marqué par de grands changements dans l'art de frapper les monnaies. L'utilisation de trois machines nouvellement inventées en Allemagne, le laminoir, l'emporte-pièce et le balancier, permet d'obtenir des monnaies régulières tant en poids qu'en forme. Ce système est perfectionné par Aubin Olivier qui invente la virole. Cette dernière permet de décorer la tranche soit d'une inscription, soit d'un liseré, soit de cannelures.

Malheureusement, l'hostilité des monnayeurs, qui craignent de perdre leur qualification, oblige la Cour des Monnaies à abandonner cette technique nouvelle rapidement. Elle ne sera utilisée que pour des pièces de plaisir et des médailles. Il faudra attendre presque un siècle pour que les espèces d'usage courant soient frappées mécaniquement.

Le 6 août 1548, des lettres patentes données par Henri II, ordonnent que pour remédier aux falsifications des monnaies et pour qu'elles soient toutes de même taille et poinçon, il soit enlevé la croix aux écus, demi-écus, testons et demi-testons, comme étant trop facilement imitable, et qu'elle soit remplacée par l'effigie du roi gravée par Marc Béchet. Ce dernier occupe l'office de tailleur général. Henri II avait créé cette fonction en août 1547. Il voulait que toutes les monnaies du royaume soient fournies en poinçons effectués par le même graveur.

Les lettres patentes stipulent aussi : *qu'en tout l'ouvrage fait soit mize l'année quil sera faict dans la légende et a la fin d'icelle.*

Dans son ordonnance du 31 janvier 1549, Henri II donne les raisons qui motivent la création de nouveaux types monétaires.

Voici les principales : apparition de faux écus, l'importance du rognage des bonnes monnaies et la difformité que ce dernier entraîne. Le roi ordonne que toutes les monnaies qui seront dorénavant frappées le soient avec *des coings qui seront taillés sur les poinçons, lettres et caractères que nous avons nouvellement fait faire et graver par nostre cher et bien aimé Marc Béchet, graveur général.*

C'est sous ce roi que les différents des maîtres, jusqu'alors bien souvent oubliés sur les monnaies, deviennent obligatoires.

Sur la même ordonnance, nous trouvons la description des écus, demi-écus, testons et demi-testons, la voici : à l'avvers, l'effigie du roi couronné avec la légende HENRICVS . DEI . FRANCORVM . REX. avec un deux en chiffre qui fait *secundus*.

Au revers, l'écusson de France surmonté d'une couronne impériale, un soleil sur ladite couronne et de chaque côté de l'écusson un H couronné avec pour légende XPS . VINCIT . XPS . REGNAT . XPS . IMPERAT. suivie de 1549. Au-dessous de l'écu se trouve la lettre d'atelier.

La frappe des écus d'or à la croisette et à l'effigie s'arrête en 1550. Ils sont remplacés par une nouvelle monnaie que les lettres patentes du 14 janvier 1550 appellent Henri d'or. On frappe aussi des doubles que des demi-henri. Sur l'avvers se trouve l'effigie de Henri II, tête nue, avec la légende HENRICVS II D . G . FRANCO . REX . Sur le revers, on voit une croix formée de quatre H avec en son centre la lettre d'atelier.

La légende de ce revers est DVM TOTVM COMPLEAT ORBEM qui signifie : POUR QU'IL REMPLISSE L'UNIVERS.

Les lettres patentes du 6 août 1548, dont nous avons parlé précédemment, créaient les écus et demi-écus d'or à l'effigie. Il faut attendre 1549 pour voir leurs apparitions. En effet, le tailleur général Marc Béchet ne remit les poinçons de ces monnaies à Paris que le 31 décembre 1548 et omit d'en faire pour les autres ateliers. Il y gagna un séjour à la Conciergerie.

Maintenant, voici le descriptif. du douzain. A l'avvers se trouve l'écu de France surmonté de la couronne impériale avec de chaque côté un croissant couronné. La légende est HENRICVS (suivi du chiffre deux) DEI . GRA . FRANCORVM . REX . On trouve à la pointe de l'écu la lettre d'atelier. Le revers est constitué d'une croix formée par huit croissants. Chaque extrémité de cette croix est terminée par une fleur de lys. Entre les bras de la croix est gravé alternativement soit un H, soit une couronne. La légende SIT . NOMEN . DM . BENEDICTVM. est suivie du millésime.

En 1550 apparaît une nouvelle monnaie de billon: le gros de Nesle, appelé aussi double sol paris. Il existe aussi le demi-gros ou sol paris. Le gros de Nesle présente à l'avvers un H couronné encadré par trois fleurs de lys et au revers une croix fleurdéliée. Cette monnaie n'est frappée qu'en 1550 et 1551. Elle doit son nom au fait que l'atelier, où elle fut fabriquée, était installé à l'Hôtel de Nesle.

Plusieurs types de douzains ont cours à cette époque. Les plus communs sont les douzains aux croissants mais il existe aussi ceux à la croisette et ceux aux H.

Le Dauphiné garde son type particulier de monnaie à savoir à l'écu écartelé de France et Dauphiné. Aucune monnaie d'or ne porte ces armes. La Provence continue à utiliser le patac frappé à Marseille.

Durant ce règne, il a été frappé des monnaies magnifiques. La perfection des Henri à la Gallia et de certains testons frappés au moulin, tant à Paris qu'à Troyes, démontrent que la technique de frappe mécanique est parfaitement au point.

Lors du mariage de sa fille Elisabeth avec Philippe II d'Espagne, Henri II est mortellement blessé durant une joute avec son capitaine de la garde écossaise Montgomery. Il meurt le 10 juillet 1559 à l'âge de 41 ans.

Son fils François monte sur le trône. Agé de 15 ans, il va régner sur la France dix-sept mois. Aucune monnaie ne sera frappée à son nom. On continuera à fabriquer des espèces au nom de son père Henri II. Seuls des gros et demi-gros à l'écu partis de France et d'Ecosse au

monogramme de François II et de son épouse Marie Stuart sont émis en Ecosse. Sont attribuées à ce monarque les monnaies portant les millésimes 1559 et 1560.



- J. Lafaurie & P. Prieur - Les monnaies des Rois de France - Tome II
- C. Beausant - Médaillier de la Banque de France - Tome II

LES MONNAIES D'OR ANTIQUES

René FREDON

Il est probable que c'est du royaume de Lydie, région qui s'étend sur les bords de la mer Egée le long des côtes de la Turquie actuelle, que le phénomène monétaire a fait son apparition, les archéologues travaillant au XX^e siècle, ayant trouvé sur le site de l'antique Sardes, capitale du royaume, des lingots ronds d'un métal appelé électrum, qui n'est pas de l'or pur, mais un alliage naturel d'or et d'argent qui se trouvait en abondance dans les montagnes de Lydie.

Les historiens s'accordent en général, pour fixer l'apparition de la monnaie vers 650 avant J.-C., sous le règne du roi de Lydie Ardys (652-615). La première émission de monnaies d'or pur sur une grande échelle eut lieu sous le règne d'un autre roi de Lydie Crésus (651-546), dont le nom est resté un symbole d'opulence. Les monnaies de Crésus appelées *créséïdes*, monnaies oblongues frappées à Sardes, contenaient environ 98% d'or, c'est-à-dire qu'elles s'approchaient autant de la pureté qu'il était possible de le faire avec les méthodes d'affinage de l'époque. Elles ne tardèrent pas à chasser de la circulation les monnaies d'électrum où la proportion d'or et d'argent était difficile à déterminer. En dehors de ces pièces d'or, Crésus fit frapper aussi des pièces d'argent, la valeur relative de l'or et de l'argent était alors de 13.33 à 1

En Grèce on n'utilisait l'or pur pour battre monnaie que dans le cas d'extrême nécessité. En 407-406 par exemple, dans Athènes, épuisée par 25 ans de guerre avec Sparte et par le désastre de Sicile, on fût forcé de fondre les ornements d'or du Parthénon pour en faire de la monnaie.

Une seconde frappe d'or eut lieu vers 339, pour financer une défense infructueuse contre l'invasion de Philippe II de Macédoine (359-336). Ayant détruit l'armée athénienne à la bataille de Chéronée en 338, il est le maître de toute la Grèce. La monnaie de Philippe II qui contribua à la victoire et qui en témoigne devant l'histoire, était un statère d'or au titre de 23 carats (958 millièmes), qu'en son honneur on appela souvent *philippus*.

Au droit, on y voyait un profil d'Apollon lauré, au revers le nom du roi avec un bige, char attelé de deux chevaux utilisé au combat par Philippe et ses généraux.

Cette pièce devint si populaire que le type en subsista longtemps après la mort du roi. On en vint à appeler Philippe n'importe quelle autre monnaie d'or fin et bien des siècles plus tard, les romains appelaient encore *philippi* les pièces d'or à l'effigie de leurs empereurs.

De la Gaule les statères d'or de Philippe passèrent en Bretagne où ils servirent de modèle à d'autres pièces d'or.

A la mort de Philippe, son fils Alexandre lui succéda (336-323). Dans sa carrière éblouissante qui dura 13 ans, Alexandre conquiert la Perse, la Syrie, l'Égypte, Babylone et même annexa une partie de l'Inde.

Il trouva, spécialement en Egypte et en Perse, d'énormes quantités d'or qu'il expédia en Macédoine. Ainsi le rapport de l'or à l'argent, qui jusqu'alors avait été en Grèce de 1 à 13.33, fût ramené à la proportion de 1 à 10.

Les romains qui ne formaient à l'origine qu'un petit peuple établi le long du Tibre, conquièrent progressivement toute l'Italie. La Sicile étant sous la domination de Carthage, la rivalité entre Rome et Carthage aboutit à 3 guerres puniques entre 264 et 146 avant J-C. L'audace du général carthaginois Hannibal, qui partit d'Espagne pour l'Italie avec une armée de 35 000 hommes et un troupeau d'éléphants, n'empêcha pas les romains en 146, à la fin de la troisième guerre punique, de détruire entièrement Carthage, les romains devenant ainsi les maîtres incontestés du monde méditerranéen.

La république romaine, qu'il faut situer de 509 à 27 avant J-C., acquit par ses conquêtes de fabuleuses réserves d'or qui furent stockées sous forme de lingots. La première pièce d'or romaine connue est un statère de 215 avant J-C. dont le cours fût de très courte durée.

Les premières pièces d'or romaines qui furent produites en quantité sont de caractère militaire. Elles furent frappées soit en Italie, soit à Rome au nom de Sylla, en tant que commandant suprême.

Au droit, on voit une tête casquée de Rome avec le nom du proquesteur de Sylla : L. Manlius (chef des services financiers) et le revers montre Sylla en toge, tenant une branche de lauriers, conduisant un quadriges au pas et couronné par la victoire ailée... Cette pièce fût appelée *aureus* et cette dénomination se conserva sous l'empire qu'il faut situer de 27 avant J-C. à 476 après J-C.

Un aureus valait 25 deniers en argent ou 100 sesterces en laiton.

Vers 46 avant J.C., après des années de campagnes victorieuses en Gaule, César entra dans Rome, s'imposa comme dictateur et continua à frapper ses propres monnaies en réformant le monnayage d'or, en particulier l'aureus créé par Sylla en 82 avant J-C. et qui pesait au départ 10.824 gr soit le 1/30^e de la livre romaine (1 livre = 324.72 gr).

Sous César, l'aureus fut taillé à 40 à la livre (8.118 gr) soit 7.2 scrupules. Une livre romaine était divisée en 12 onces ou 288 scrupules (1 scrupule = 1.127 gr).

On peut reconnaître l'image de César représentée sous les traits de la Piété voilée qui dissimule la personnalité du pontife suprême. Au revers, on distingue les instruments du culte une hache, un vase et un lituus (le bâton des augures utilisé pour l'interprétation des signes et des présages).

Octave qui était l'héritier de César, trouva le moyen d'émettre son propre monnayage en or et en argent afin de payer les armées qu'il commandait aux environs de 41. Il prit le titre d'Auguste en 27 avant J-C., après sa victoire sur Antoine. Au cours de son règne, il réorganisa la monnaie et ouvrit de nouveaux ateliers. Il fit frapper de nombreuses variétés d'aureus qui furent fabriqués principalement à la monnaie de Rome, puis plus tard, dans les Gaules à Lugdunum (Lyon actuel). Auguste stabilisa l'Aureus à 7.70 - 7.85 gr qui était taillé au 1/42^e de la livre d'or romaine.

Après Auguste, les empereurs continuèrent à frapper des aureus, mais en 64 une réforme du monnayage s'imposait et Néron réduisit considérablement le poids de l'aureus, ayant décidé de le tailler à raison de 45 à la livre (7.30 gr) au lieu de 42.

Durant le règne de Caracalla jusqu'en 217, les portraits figurant sur les monnaies d'or furent, semble-t-il, moins bons que sous Sévère qui, jusqu'à sa mort en 211, émit à Rome un monnayage énorme dans tous les métaux, mais l'aureus fut réduit au 1/5^e de la livre soit 6.55 gr.

Sous Maximin le poids de l'aureus tomba progressivement et ne se rapportait presque plus à un étalon, il s'accompagnait souvent de pièces d'un tiers d'aureus et même le titre de l'or était variable. Cela étant et les dépenses militaires augmentant, l'or se fit plus rare et sa valeur augmenta. Sous Aurélien (270-275) la réforme monétaire fut importante et l'or qui à ce moment était la seule mesure de valeur sûre, était d'un poids très variable.

En 294, Dioclétien et ses partenaires réalisèrent une réforme monétaire plus radicale qu'aucune autre auparavant. Les aureus continuèrent à être frappés, mais au 1/60^e de la livre d'or, accompagnés assez fréquemment de multiples plus grands ou plus petits.

L'empereur Constantin le Grand (307-337) transporta sa cour de Rome à Byzance qu'il appela Constantinople (aujourd'hui Istanbul). Le règne de Constantin constitue un des tournants les plus importants de l'Histoire car il fut le premier empereur romain à adopter le christianisme.

Il accomplit une importante réforme monétaire. Il remplaça l'aureus dont le poids avait été sans cesse en diminuant, passant de 5.40 à 4.55 gr, par le solidus ou sou d'or qui fut taillé à raison de 72 à la livre de métal pur alors qu'on comptait précédemment 60 aureus à la livre. Cette nouvelle pièce d'or pèse 4 scrupules soit 4.51 gr, son titre est d'environ 98 %.

Ces nouvelles pièces furent frappées à la fois dans des ateliers d'orient et d'occident et durant la période de 337 à 364 en assez grande quantité.

Durant la période précédant la chute de Rome, sous Romulus Augustulus, des empereurs éphémères se succédaient, ne gouvernant parfois qu'une année ou deux : Constantin III, Valentinien III, Majorien, Sévérius, Julius Népos, la monnaie était irrégulière et les types peu nombreux. Le dernier empereur à régner sur une nation unifiée fut Théodose I (379-395). A sa mort l'empire fut partagé entre ses deux fils Honorius pour l'occident et Arcadius pour l'orient ou Empire Byzantin.

En Europe occidentale, les vieilles frontières romaines s'effondrèrent au V^e siècle et les tribus barbares envahirent les anciennes provinces romaines. L'Empire Romain d'Occident prit fin en 476, quand Romulus Augustulus (475-476) fut vaincu par le barbare Odoacre.

N'ayant pas de monnaies personnelles, les barbares s'emparèrent des monnaies romaines et utilisèrent les ateliers monétaires pour frapper leurs monnaies. Leurs pièces d'or ne furent en général que de petits trémissis ou triens dont la valeur équivalait à 1/3 de solidus.

A la suite de l'occupation de la Gaule par les francs de race germanique, les mérovingiens (Clovis - 481), puis les carolingiens é mirent quelques sous d'or, mais firent frapper surtout des deniers d'argent. Charlemagne et son fils Louis firent aussi frapper quelques sous d'or, mais il n'y aura plus d'émission de pièces d'or en Europe occidentale pendant quatre siècles.



- Burton Hobson - Les monnaies d'or - Bordas - Paris
- Dictionnaire encyclopédique - Larousse 1974
- Les monnaies romaines - Bibliothèque des arts - Paris

HERALDISME ET NUMISMATIQUE

Francis DEBIARD

L'étude d'une monnaie fait appel à de nombreuses sciences annexes telles que l'histoire, la géographie, l'économie... Parmi elles, il faut faire une place toute particulière à l'héraldisme car sur de nombreuses monnaies, médailles, jetons ou billets sont représentées des armoiries.

On appelle *armoiries* l'ensemble d'un blason, c'est-à-dire l'écu accompagné de ses ornements extérieurs : couronnes, casques, cimiers, manteaux, devises...

Les armoiries sont très anciennes, les grecs les employaient dès le VI^e siècle avant J-C., mais de manière anarchique. Une codification apparaît en Europe vers le VI^e siècle due principalement aux nécessités militaires, l'alliance de nombreuses maisons dans les guerres, les armures qui rendent les chevaliers méconnaissables, réclament une reconnaissance visuelle des combattants. Les plus anciennes armoiries connues datent de 1127, ce sont celles de Geoffroy Plantagenêt (6 lions).

Au début, seuls les seigneurs importants possédaient des armoiries, puis à la fin du XII^e siècle les nobles et leurs épouses, au XIII^e les sièges épiscopaux, les clercs et les bourgeois et enfin au XIV^e les villes, les paysans, les corporations et les abbayes.

Le droit aux armoiries n'est pas, contrairement à une idée reçue et fortement enracinée datant du XVII^e siècle et entretenue par la noblesse, un privilège social ni une marque de noblesse.

On connaît les armes d'un roturier Guillaume de Martinvast datant de 1221 et le Grand Armorial de France établi sous Louis XIV par l'édit de novembre 1696 n'était qu'une mesure fiscale encourageant le plus grand nombre de roturiers à prendre des armoiries.

La révolution amplifia cette erreur, en 1790 la Constituante supprime les armoiries, en 1808 Napoléon les rétablit pour les seuls nobles de sa création et c'est sous la Restauration que les blasons recouvrent leur totale liberté.

N'importe qui peut donc posséder ses propres armoiries, seules contraintes à respecter : ne pas prendre les armoiries d'autrui, respecter les règles établies pour leur composition et les transmettre par la descendance aînée et mâle.

L'héraldisme est donc la science du blason, elle obéit à des règles strictes et possède un vocabulaire très particulier, presque hermétique, parfois poétique. C'est une véritable langue qui possède grammaire et syntaxe.

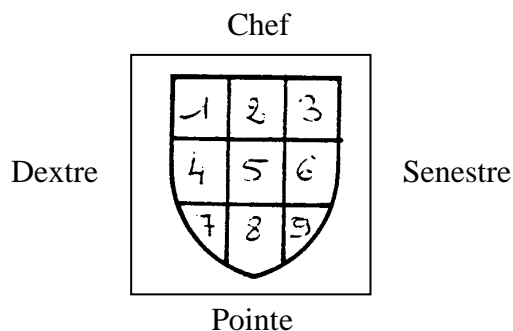
L'écu, directement dérivé du bouclier de l'homme d'armes, est la pièce principale des armoiries, il peut être : rond, ovale, triangulaire, en toupie, en amande, tiers-point...

L'écu est toujours vu de face, donc inversé par rapport au lecteur, le côté *dextre* ou droit étant à sa gauche, le côté *senestre* ou gauche à sa droite. Le haut se nomme *chef* le bas *pointe*, sa surface le *champ* est divisée en 9 parties appelées *points*.

Ces éléments du blason peuvent comprendre :

- Des *partitions* : divisions formant des sections de couleurs différentes (écartelé, tranché, gironné, tiercé en fasce...).
- Des *pièces héraldiques* : bandes appliquées sur le champ et d'une couleur différente de celui-ci, on dit aussi *pièces traditionnelles* ou *honorables* (bastillé, mantelé, crénelé, fascé, cotivé...).
- Des *meubles* : représentation de tout ce que Dieu ou l'homme a créé (besant, fleur de lis, clef, croissant, cygne, crosse...), ainsi que les êtres imaginaires (dragon, griffon, hydre...).

L'ECU :



- 1 – Canton du chef dextre
- 2 – Point du chef
- 3 – Point du chef senestre
- 4 – Flanc dextre
- 5 – Centre, Cœur ou Abîme
- 6 – Flanc senestre
- 7 – Canton de la pointe dextre
- 8 – Pointe
- 9 – Canton de la pointe senestre

Certains meubles peuvent être définis d'une manière plus particulière (arbre arraché, tour maçonnée, couleuvre ondoyante...).

Les teintes utilisées pour un blason s'appellent les émaux, qui sont répartis en 3 catégories : les couleurs, les métaux, les fourrures ou pannes.

LES COULEURS

- *Gueules* : rouge vif par analogie avec l'intérieur de la gueule des animaux.
- *Azur* : bleu roi.
- *Pourpre* : rouge sombre presque violet, du latin *purpura*, matière colorante fournie par des mollusques gastéropodes. La pourpre de Tyr (Liban) était réputée chez les anciens.
- *Sable* : couleur noire, vient du russe *sobol* qui désignait une sorte de martre zibeline à fourrure noire.
- *Sinople* : couleur verte, du latin *sinopis* = terre de Sinople (Asie Mineure) terre ferrugineuse de couleur rougeâtre. Sinople voulait dire rouge jusqu'au XIV^e siècle. D'où vient donc ce changement de représentation des couleurs ?
- *Carnation* : n'est pas véritablement une couleur, mais se dit de la représentation de la peau de l'être humain, de même que *naturel* s'emploie pour désigner les animaux, végétaux et objets représentés dans leur couleur naturelle.
- *Sanguine* et *Orange* : couleurs employées en plus par les anglo-saxons.

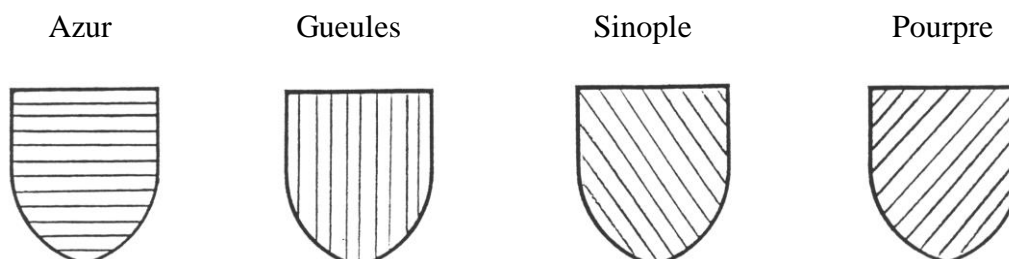
LES METAUX

- Or.
- Argent.

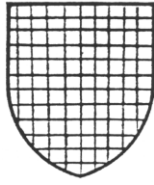
LES FOURRURES ou PANNES

- Hermine.
- Vair.

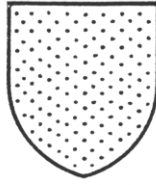
L'un des défauts majeurs de la numismatique dans la représentation d'un blason est de ne pouvoir représenter les couleurs (à part quelques rares médailles émaillées). Il a donc été établi dès le XVII^e siècle des conventions de gravures valables aussi bien en numismatique qu'en bibliophilie, attribuant à chaque couleur une représentation graphique.



Sable



Or



Argent



La lecture d'un blason se fait dans un ordre invariable le champ, les pièces principales de premier plan, celles du troisième plan chargeant le deuxième et les meubles, celles du quatrième plan surchargeant le troisième, le chef et les flancs, les brochants, les ornements extérieurs.

Blason de le ville
de limoges



De gueules au chef de Saint Martial d'argent, habillé et nimbé d'or, accosté des lettres onciales S à dextre et M à senestre de même, au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lis d'or.



Revers denier de l'abbaye de St-Martial

SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN
Cercle de l'Union & Turgot
1, Boulevard de Fleurus
87000 LIMOGES
☎ 55-34-12-54

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges FRUGIER (J-O du 8 avril 1972) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle s'est donnée pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque premier dimanche du mois de 9h00 à 12h00 dans les salons du Cercle de l'Union & Turgot. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde, quant à elle, est consacrée aux communications, études, projections ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance est clôturée par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin, il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle, vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

Directeur de la Publication : René FREDON
Dépôt Légal : 1^{er} trimestre 1995
Conception Réalisation : Francis DEBIARD
Imprimé par nos soins